



Envoyé en préfecture le 18/03/2019  
Reçu en préfecture le 18/03/2019  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20190318-DEL\_2019\_040-DE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 mars 2019**

<b>Date de convocation</b> : 06/03/2019	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 06/03/2019		Présents :	34
		Votants :	36

L'an deux mille dix neuf, le douze mars, à 19 Heures 00, à la la la salle du Conseil de St Aubin d'Aubigné (place de la Mairie), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN** **Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, BAZIN Gérard, LE GALL Jean, COLOMBEL Yves, ROGER Christian, ELORE Emmanuel, BILLON Jean-Yves, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, MONNERIE Philippe, COEUR-QUETIN Philippe, MAUBE Philippe, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, BERTHELOT Raymond, LUCAS Thierry, MOYSAN Youri, JOUCAN Isabelle, GADAUD Bernard, CACQUEVEL Anne, CHOUIN Denise, HUCKERT Plerre, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, MOLEZ Laurent, MORI Alain, HENRY Lionel, BLOT Joël, DUMILIEU Christian, GOUPIL Marie-Annick, MASSON Josette

**Absents :**

CUEFF Daniel, LIS Annie

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à BAZIN Gérard  
LUNEL Claudine donne procuration à COLOMBEL Yves

**Secrétaire de séance** : Monsieur RICHARD Jacques

N° DEL\_2019\_040

**Objet**                    **Energie-Climat**

PCAET

Document final et évaluation environnementale

Depuis 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), rend obligatoire la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire) aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

La Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné a officiellement lancé l'élaboration de son PCAET en mars 2017.

Il est constitué de :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre du territoire, présenté au bureau du 17 novembre 2017 ;
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, présentés au bureau du 22 décembre 2017 ;
- un plan d'actions articulé autour de 7 orientations, déclinées en action et présentées en conseil communautaire mardi 15 janvier 2019 :
  - Accompagner la massification du bâtiment durable (en lien avec PLRH)
  - Produire des ENR par la valorisation durable des ressources locales et des projets citoyens
  - Mettre en oeuvre un aménagement durable du territoire (en lien avec PLUi et PLH)
  - Faire évoluer l'agriculture vers plus d'autonomie et de diversification pour réduire son impact sur les émissions de GES et de polluants et valoriser son rôle pour le stockage du C et la production d'ENR
  - Préserver et valoriser le patrimoine naturel pour renforcer la résilience du territoire (en lien avec la TVTB et la compétence eau)
  - Mobiliser pour la transition énergétique et écologique
  - Faciliter les mobilités durables (schéma à part)
- Une évaluation environnementale, réalisée par le Bureau d'Etudes Biotope, également retenu pour l'évaluation environnementale du PLUi (marché commun) ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation, intégré au plan d'actions et à l'évaluation environnementale.

L'élaboration du PCAET a été menée en interne et s'est appuyée sur différentes instances et différents outils, permettant de partager le diagnostic et de co-construire les objectifs et le plan d'actions. L'enjeu est de mobiliser sur le long terme à la fois les services, les élus et les acteurs locaux.

**La gouvernance** pour élaborer le PCAET s'est appuyée sur :

- un comité technique restreint, composé d'élus et d'agents, pour proposer la méthodologie et préparer le déroulement de chaque étape ;
- un comité de pilotage composé d'élus délégués par chaque commune, ainsi que des Vice-Présidents concernés et du Président ; des agents ; des représentants des partenaires institutionnels (ADEME, DDTM/DREAL, Conseil Régional) ; pour échanger à la fin de chaque étape clé (lancement, diagnostic, stratégie et objectifs, plan d'actions) et donner des orientations pour l'étape suivante. Il s'est réuni 6 fois.
  - le bureau et le conseil communautaire, qui sont les instances de décision.

**La concertation** tout au long de la démarche

Les orientations stratégiques et les objectifs ont été définis en utilisant la méthode Destination TEPOS lors de 3 ateliers menés avec différents publics : services de la communauté de communes, acteurs locaux et partenaires, élus. Une 40' de personnes différentes ont participé.

Le Conseil de Développement du Val d'Ille-Aubigné a été saisi pour émettre un avis sur le diagnostic et les objectifs du PCAET. Cette saisine à mi-parcours de l'élaboration avait pour objectif de permettre d'influer sur l'élaboration du plan d'actions ; les membres du CODEV ont été invités à participer aux groupes de travail présentés ci-dessous.

3 groupes de travail opérationnels se sont réunis à plusieurs reprises pour proposer des actions : Agriculture, Bâtiments et ENR.

Les acteurs locaux et partenaires concernés par les thématiques traitées ont été invités à participer. En moyenne, chaque groupe a réuni une quinzaine de participants.

Un travail spécifique sur la vulnérabilité a été mené par des étudiants du Master 2 ETA – Université de Rennes 2, avec une réunion de restitution à laquelle une 20' personnes ont participé (Air Breizh, CRPF, DDTM 35, CRAB, CODEV, Syndicats de Bassin Versant, conseillers communaux et communautaires, agents des services environnement et énergie-climat).

En amont de l'élaboration du PCAET, 3 sessions de travail ont été organisées dans le cadre d'une étude-action sur la stratégie du changement de comportement, portée par l'ADEME, en lien avec l'expérience de la commune de Loos-en-Gohelle. A ces sessions ont été invités des élus, agents et acteurs locaux moteurs de la transition énergétique sur le territoire. Le groupe ainsi constitué est celui qui a ensuite été mobilisé pour un des ateliers Destination TEPOS.

**En parallèle : le PLH, le Schéma des Déplacements, le PLUi, le Schéma Trame Verte et Bleue**

- PLH : voté en 2018

- Schéma des Déplacements : voté en 2018
- PLUi : 2017-2019 ; arrêt en février 2019 pour une approbation prévue fin 2019
- Schéma TVB : 2018-2019 ; vote en conseil communautaire prévu en mars 2019

Ces plans et schémas ont été menés en parallèle, en veillant à faire le lien à chaque étape et à mutualiser au maximum les travaux. Ainsi, l'évaluation environnementale du PCAET est réalisée par le même bureau d'études qui mène l'évaluation environnementale du PLUi (marché commun avec 2 lots).

Le Schéma des Déplacements a fait l'objet d'une réponse à un appel à projets de l'ADEME pour être conçu comme la partie mobilités du PCAET.

### Communication

En parallèle de la concertation, des actions de communication et de sensibilisation ont été menées :

- Articles dans le bulletin communautaire et rubrique sur le site internet communautaire ;
- Actions de sensibilisation grand public en lien avec le PLUi et le Schéma des Déplacements : Cri Porteur, panneaux de présentation lors de la semaine de la mobilité et en mairie avec l'exposition sur le PLUi, forum énergie et habitat avec une table ronde, etc.

### Suite

Le projet de PCAET ainsi que le rapport d'évaluation environnementale seront transmis à l'autorité environnementale qui aura alors 3 mois pour rendre un avis. La prise en compte de cet avis donnera lieu à un nouveau passage en conseil communautaire, avant de lancer la consultation publique pendant une durée de 30 jours minimum. Enfin, le projet devra être soumis à l'avis du Préfet et du Président du Conseil Régional (délai de réponse de 2 mois).

Ci-dessous le calendrier prévisionnel :

- Mars : vote en conseil communautaire puis transmission à l'autorité environnementale
- Avril à juin 2019 : attente de l'avis de l'autorité environnementale et consultation des communes
- Juillet à août 2019 : modifications éventuelles à apporter en fonction de l'avis reçu
- Septembre 2019 : nouveau vote en conseil communautaire avec les modifications proposées
- Octobre 2019 : consultation du public
- Novembre 2019 : modifications éventuelles à apporter en fonction du résultat de la consultation du public
- Décembre 2019 : nouveau vote en conseil communautaire avec les modifications proposées
- Janvier à février 2020 : transmission à la Préfecture et à la Région, attente de l'avis du Préfet et du Président du Conseil Régional et modifications éventuelles ;
- Mars 2020 : vote définitif en conseil communautaire.

▼ Pour accompagner la consultation publique, il est prévu la réalisation et la diffusion d'une courte vidéo ; ainsi que d'un format papier 4 pages suivant la même charte graphique que la vidéo et qui sera inséré dans le bulletin communautaire, lequel est distribué à tous les ménages et entreprises du territoire. Une réunion publique pourra également être organisée. Le document complet sera par ailleurs disponible sur le site internet de la communauté de communes et en version papier au pôle communautaire de Montreuil-le-Gast et dans chaque mairie.

Enfin, un document synthétique d'une 20' de pages sera produit et transmis à l'ensemble des partenaires du territoire.

Monsieur le Président propose de valider le document final du projet de PCAET, accompagné de l'évaluation environnementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le document final du projet de PCAET, accompagné de l'évaluation environnementale,  
**AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre le projet de PCAET ainsi que le rapport d'évaluation environnementale à l'autorité environnementale pour avis.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*

**Le Président,**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*

**Le Président,**

